



Conseil économique et social

Distr. générale
23 décembre 2004
Français
Original: anglais

Commission du développement social

Quarante-troisième session

9-18 février 2005

Point 3 a) de l'ordre du jour provisoire*

**Suivi du Sommet mondial pour le développement social
et de la vingt-quatrième session extraordinaire
de l'Assemblée générale : thème prioritaire :
examen de la poursuite de l'application des textes issus
du Sommet mondial pour le développement social
et de la vingt-quatrième session extraordinaire
de l'Assemblée générale**

**Communication présentée par HelpAge International,
organisation non gouvernementale dotée du statut
consultatif général auprès du Conseil économique et social****

Le Secrétaire général a reçu la communication ci-après, qui est distribuée en application des paragraphes 36 et 37 de la résolution 1996/31 du Conseil économique et social, en date du 25 juillet 1996.

* * *

* E/CN.5/2005/1.

** La présente communication a été reçue après la date limite fixée.



2005 est une année spéciale pour tous les citoyens du monde, riches et pauvres.

C'est l'occasion non seulement de faire le bilan des échecs, mais aussi de redoubler d'efforts et de renouveler les engagements tant en faveur d'un développement axé sur l'être humain que de la réalisation des droits de l'homme dans l'esprit des accords internationaux et régionaux successifs. C'est l'occasion également de faire de la pauvreté un état appartenant au passé historique par le biais d'une aide accrue et mieux ciblée ayant des effets bénéfiques tangibles sur les plus pauvres. C'est l'année d'un nouveau « Programme pour l'Afrique » visant à promouvoir une Afrique puissante et prospère et le renouvellement des engagements pris en faveur de la réalisation des objectifs fixés pour 2015.

Cette quarante-troisième session de la Commission du développement social est l'occasion d'examiner les progrès accomplis depuis le Sommet mondial pour le développement social de Copenhague, notamment en ce qui concerne l'engagement 2 : « *Élimination de la pauvreté dans le monde, grâce à des actions nationales et une coopération internationale menées avec détermination; il s'agit là pour l'humanité d'un impératif éthique, social, politique et économique* ». Il y a cinq ans, HelpAge International a suggéré que pour savoir si les objectifs du Sommet social avaient bien été atteints, il faudrait examiner comment ces engagements avaient servi les intérêts des femmes et des hommes âgés les plus pauvres¹. Certains progrès ont été accomplis. Le Plan d'action international de Madrid sur le vieillissement, adopté en 2002, fait fond sur les engagements du Sommet mondial pour le développement social, en affirmant les droits des femmes et des hommes âgés à jouir du développement, à être inclus dans les programmes de lutte contre la pauvreté, à participer, à faire connaître leur opinion, à bénéficier de la sécurité sociale et de l'intégration sociale, à être protégés contre le harcèlement et la discrimination, à avoir un emploi et à avoir accès à des soins de santé subventionnés et à des services de base tels que l'approvisionnement en eau et l'assainissement.

Néanmoins, l'examen de la suite donnée au Sommet nous rappelle qu'il reste encore beaucoup à faire et qu'il n'y a pas de temps à perdre. Les profondes inégalités de revenu et l'exclusion sociale persistent. Les objectifs d'une plus grande égalité pour les pauvres, y compris pour les femmes et les hommes âgés et d'accès à l'emploi et aux débouchés économiques n'ont pas été atteints. Dans un grand nombre de pays, les pauvres de tous âges restent pauvres, voire le deviennent davantage, y compris dans le contexte d'une croissance économique. En particulier, le nombre d'individus vivant dans une pauvreté chronique et d'exclus sociaux, c'est-à-dire ceux qui bénéficient le moins de la croissance économique et du développement, augmente.

Actuellement, un habitant d'Afrique subsaharienne sur six vit dans une pauvreté chronique. Les caractéristiques déterminantes de ce type de pauvreté sont les suivantes : durée, difficultés à en sortir et transmission d'une génération à l'autre. La pauvreté chronique touche en particulier les personnes âgées et les jeunes qui représentent la majorité des 900 millions de personnes qui risquent de rester pauvres même si les objectifs du Millénaire pour le développement sont atteints d'ici à 2015.

¹ HAI 2000 *Intergenerational Solidarity; the key to a society of all ages (Solidarité entre les générations: la clef d'une société pour tous les âges)*.

Au nombre des personnes vivant dans une pauvreté chronique, on trouve les groupes sociaux auxquels cette Commission s'intéresse plus particulièrement, à savoir les personnes âgées, les enfants, les jeunes chômeurs, les femmes, les handicapés, les migrants, les déshérités, les exclus et les marginaux; en font aussi partie les orphelins et les enfants vulnérables et les personnes plus âgées chargées de s'occuper d'eux alors qu'elles luttent elles-mêmes contre le VIH/sida. Dans certaines régions d'Afrique, 60 % des enfants âgés de moins de 15 ans vivent avec des personnes plus âgées subvenant à leurs besoins. Ils n'ont pas accès aux services de base auxquels ils ont droit, pas plus qu'aux avantages du développement en faveur desquels les sommets successifs ont voté.

Il faut que les gouvernements, les représentants de la société civile et leurs organisations se posent de difficiles questions, à savoir non seulement pourquoi les bienfaits du développement n'ont pas atteint ceux qui vivent dans une pauvreté chronique, comme cela aurait dû être le cas, mais aussi comment les programmes qu'il a été convenu d'adopter à l'issue des examens menés permettront de faire évoluer la situation.

C'est pourquoi HelpAge International lance un appel en faveur d'un engagement global visant à accroître la protection sociale et par là même à accélérer la réalisation des objectifs du Sommet mondial pour le développement social. De nouveaux programmes axés sur les pauvres sont nécessaires pour s'assurer du respect des droits fondamentaux d'équité et de redistribution et cibler les plus pauvres.

Il est de plus en plus patent que la protection sociale – soins de santé et éducation, notamment virements en espèces sous forme de retraites pour les personnes âgées et de bourses pour les enfants – non seulement répond aux besoins prioritaires des plus pauvres, mais encore fait progresser les droits de l'homme, facilite l'intégration sociale et bénéficie aux plus pauvres.

Un revenu régulier et fiable, même faible, réduit la pauvreté et permet aux pauvres d'avoir accès aux avantages du développement – santé, approvisionnement en eau, éducation, meilleure nutrition, etc. – et de mieux prendre soin des enfants dont ils ont la charge et d'eux-mêmes. À titre d'exemple, sous forme d'un programme pilote financé par la Deutsche Gesellschaft für Technische Zusammenarbeit-GTZ (organisme allemand de coopération technique) et mené en collaboration avec le Gouvernement zambien, tant la scolarisation que la nutrition semblent s'être améliorées depuis l'introduction d'un virement mensuel d'environ 6 dollars des États-Unis, soit l'équivalent d'un sac de maïs de 50 kilogrammes.

HelpAge International demande qu'une protection sociale et des virements en espèces accrus fassent partie intégrante de chaque stratégie nationale de lutte contre la pauvreté. Une telle approche devrait permettre aux gouvernements d'établir de nouveaux programmes et de renforcer les programmes de virement d'espèces ciblant les plus pauvres existants, tout en recueillant des éléments d'appréciation et tirant les enseignements des mécanismes en place. Les pays ayant établi des régimes de protection sociale, d'aide financière et de pension sociale ou souhaitant les améliorer, dont le Népal, la Bolivie, le Bangladesh, l'Éthiopie, le Kirghizistan, le Mozambique, la République-Unie de Tanzanie et la Zambie, ont besoin du soutien de la communauté internationale.

L'action mondiale en matière de protection sociale devrait considérablement aider les pays donateurs et bénéficiaires à mieux s'acquitter de leurs obligations pour ce qui est des droits fondamentaux des plus pauvres et par là même à accélérer la réalisation concrète et tangible des engagements pris lors du Sommet mondial pour le développement social. Tous les citoyens, dans quelque pays qu'ils vivent et quels que soient leur âge, leur sexe, leur ethnie et leur aptitude, devraient pouvoir jouir de leurs droits à l'éducation, à la santé et à un revenu régulier.

Ces dispositions devraient permettre d'exaucer le vœu exprimé en 2001 par M. K. Y. Amoako, Secrétaire exécutif de la Commission économique pour l'Afrique, lorsqu'il a déclaré : « *La bonne gouvernance signifie le respect et la réalisation des droits des citoyens. Pour les partenariats internationaux, nous envisageons un pacte aux termes duquel les gouvernements africains et leurs partenaires de développement s'acquitteraient conjointement de leurs obligations à l'égard des citoyens les plus pauvres du monde* ».
